



SNEP Wallis-et-Futuna
BP 558 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Courriel à Wallis : <gaillard@mail.wf>
Courriel à Futuna : <dmcaddet@gmail.com>

SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Courriel : <contact@snes-fsu-wf.fr>
Site : <http://www.snes-fsu-wf.fr>

Compte-rendu du CTS du 3 mai 2012

(Les remarques *a posteriori* sont entre crochets et signalées ainsi [R.>>>].)

Sont présents :

Membres du CTS, représentants du vice-rectorat (= VR dans le texte)

Le vice-recteur, M. Bernard Zier (= VRZ dans le texte)

La secrétaire générale, M^{me} Aline Grenet (SG)

Assistés de

L'IEN de l'enseignement technique, M. Christian Mescam (IET)

La chef des ressources humaines du VR, M^{me} Laurence Lannaud (DRH)

Le directeur de l'enseignement secondaire, M. Jean-Pierre Nuzzo (DES)

Membres du CTS, représentants des personnels

M^{me} Danielle Caddet (FSU), titulaire (DC)

M. Jean-Pierre Policard (FSU), titulaire (JPP)

M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire (PS)

M. Serge Reynouard (Pluriel), titulaire (SR)

M^{me} Marie-Paule Vaisala (Pluriel), titulaire (MPV)

M. Gérard Gaillard (FSU), suppléant (GG)

M. Pierre Boivin (Pluriel), suppléant

M. Jean-René Law-Waï (Pluriel), suppléant

Experts désignés par l'administration

M. Jean-Luc Ballarin, IEN adjoint du premier degré (IE1)

M. Joseph Makutu, proviseur du lycée d'État (PL)

M^{me} Claudie Limon, médecin scolaire (MS)

Début de la réunion à 14h20.

1) INSTALLATION DU CTS (durée 15 minutes)

En ouverture de séance, VRZ propose que pour le prochain CTS, un groupe de travail prépare avec lui l'ordre du jour. VRZ et les élus découvrent que le document portant sur la création du CTS n'a pas été distribué par DRH. Le VRZ, en guise de reproche, répète : « Transparence, transparence ! ». Il fait l'appel et les présentations et déclare le CTS installé.

2) ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR (durée 1 heure)

JPP est le porte-parole des demandes de modifications des cinq élus. Celles-ci s'appuient sur des dispositions qui figuraient dans le règlement intérieur type de 1999, mais qui ont disparu dans règlement intérieur type actuel, et les recommandations du SNES.

Article 3. « Les convocations sont, ~~en principe,~~ adressées aux membres titulaires du comité quinze jours avant la date de la réunion. » Suppression acceptée.

Article 7. « Après avoir vérifié que le quorum est réuni, le président du comité ouvre la réunion en rappelant les points inscrits à l'ordre du jour. *Le comité, à la majorité des membres présents ayant voix délibérative, décide, le cas échéant, d'examiner les questions dans un ordre différent de celui fixé par l'ordre du jour.* »

Cette proposition n'a pas été acceptée à l'écrit mais sera possible le cas échéant.

Article 11. « Un représentant du personnel est désigné par le comité en son sein pour assurer les fonctions de secrétaire adjoint. Ce secrétaire-adjoint est un représentant du personnel ayant voix délibérative.

La désignation du secrétaire-adjoint s'effectue :

~~soit à la suite de chaque renouvellement du comité et pour toute la durée du mandat de celui-ci,~~

~~soit,~~ par désignation au début de chaque séance du comité et pour la seule durée de cette séance. »

Tout le monde tombe d'accord pour une alternance, autant que possible, des formations syndicales. Nous nous étions au préalable mis d'accord pour que le premier secrétaire adjoint soit SR, le représentant de Pluriel.

Article 13

« L'information et la transmission des documents peuvent s'effectuer par voie électronique *et/ou sur support papier* »
[R.>>> Ajout qui n'est pas assez contraignant pour l'administration et peut laisser craindre que les élus pourraient avoir à imprimer eux-mêmes les PDF reçus.]

Article 15

« Les documents utiles à l'information du comité autres que ceux transmis avec la convocation peuvent être lus ou distribués pendant la réunion à la demande d'au moins un des membres du comité ayant voix délibérative ~~avec l'accord du président~~. Suppression refusée ; VRZ : « le président préside ».

Article 18

« l'administration fait connaître les modifications ~~éventuelles~~ proposées »
Suppression refusée ; VRZ : « Et si entre-temps on ne trouve pas d'accord ? Rien n'oblige de proposer un nouveau document. »

Article 19

« Le président peut décider une suspension de séance. *Les suspensions de séance demandées par la majorité des membres présents ayant voix délibérative sont de droit. Le président* ~~H~~ prononce la clôture de la réunion après épuisement de l'ordre du jour. » Ajout accepté.

Article 23 >>> Proposition d'ajout refusée.

« Toutes facilités doivent être données aux membres du comité pour exercer leurs fonctions, notamment en ce qui concerne l'accès aux informations utiles détenues par l'administration et le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement (cf. Décret no 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État).

Une autorisation spéciale d'absence est accordée, sur simple présentation de leur convocation, aux représentants titulaires du personnel, aux représentants suppléants du personnel ainsi qu'aux experts convoqués par le président en application du troisième alinéa de l'article 45 du décret du 15 février 2011 et de l'article 4 du présent règlement intérieur. La durée de cette autorisation comprend :

- la durée prévisible de la réunion ;
- les délais de route ;
- un temps égal à la durée prévisible de la réunion qui est destiné à la préparation et au compte rendu des travaux du comité.

Sur présentation de la lettre du président du comité les informant de la tenue d'une réunion, les représentants suppléants du personnel qui souhaitent assister à cette réunion sans avoir voix délibérative et sans pouvoir prendre part aux débats ont également droit à une autorisation spéciale d'absence calculée selon les modalités définies ci-dessus. »

VRZ refuse cet article supplémentaire en prétendant que toutes les facilités d'informations sont de fait et que les remboursements des frais sont de droit. Par ailleurs, le compte-rendu de ce CTS confirmera ces droits. DC fait toutefois remarquer qu'elle n'a pas reçu les documents papier à Futuna et qu'elle a rencontré des difficultés pour obtenir son billet d'avion, resté à Wallis. Il a fallu qu'elle s'en inquiète et que sa principale téléphone pour qu'elle le reçoive et le VR n'a pas remboursé son logement ni ses repas. SG répond que c'est une erreur qui sera réparée et que, par ailleurs, elle n'aurait pas dû avoir un ordre de mission, réservé à l'intérieur du territoire, mais un ordre de tournée, pour l'extérieur, ce qui sera aussi corrigé. En ce qui concerne les préparations et compte-rendu du CTS, les organisations syndicales ont droit aux heures mensuelles.

[R.>>> DC a reçu le vendredi matin les documents concernant le CTS de la veille ! Le courrier daté du 19/04 est parti de Wallis le 25/04, tamponné à Futuna le 2/05 et arrivé au destinataire le 4. La communication entre les deux îles pose vraiment de très gros problèmes...]

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

3) BILAN DE RENTRÉE (durée 2h00)

Long diaporama, utilisé pour présenter quelques semaines plus tôt le système scolaire à la nouvelle Assemblée territoriale, qui a donné lieu à de nombreuses remarques et questions de part et d'autre mais qui aurait pu (dû) être beaucoup plus rapide.

Selon VRZ, la première diapositive est fondamentale pour la réflexion. Les graphiques montrent une courbe descendante de 1000 élèves de moins en 10 ans dans le primaire, de 400 élèves de moins dans le secondaire. Parallèlement, on

constate une faible diminution de l'effectif des institutrices et une stabilisation des professeurs. « Il faut tirer partie d'un taux d'encadrement confortable. » (≈ 11 élèves pour une institutrice, taux conservé dans la nouvelle convention VR-DEC) M. Ballarin, IEN adjoint du premier degré (IE1) rappelle que le territoire connaît environ 200 naissances par an. À partir des projections des élèves de deux ans (scolarisés à 95%), on peut prévoir les effectifs du secondaire dix ans plus tard. Les institutrices avec une formation de niveau collège sont remplacées par des étudiants avec un niveau licence, ce qui a pour effet une diminution (tous les départs à la retraite ne sont pas remplacés) et un rajeunissement des effectifs.

VRZ, lors de sa tournée à Wallis à son arrivée, a constaté un enseignement primaire traditionnel auquel il trouve certains intérêt (respect des personnes et de la morale, par cœur, grammaire, orthographe, etc.) mais regrette le peu de place laissée à l'oral et que l'enseignement n'est pas fondé sur le socle. Il souhaite la suppression des COP (classes d'observation et de projets). Ces élèves en âge d'être scolarisés au collège doivent être intégrés au collège par des activités artistiques, sportives avec les autres élèves, un instituteur intervenant sur les difficultés en français et mathématiques. 11 élèves wallisiens et 12 futuniens sont en COP (pour 4 enseignants).

PS confirme la très grande hétérogénéité des élèves dans une même classe de sixième (de brillants à illettrés). VRZ propose un instituteur dans chaque collège pour intervenir auprès des élèves en difficultés.

Le CFPA (centre de formation préprofessionnelle adaptée) doit être supprimé et intégré au collège de Lano, qui se trouve de l'autre côté de la route. Ces élèves vivent en vase clos, aucune formation n'est proposée aux filles, auxquelles on pourrait pourtant proposer un CAP basé sur leur artisanat qu'elles pratiquent avec talent et plaisir, et les garçons rejoignent leur famille à 16-17ans, lorsqu'ils sont en âge d'aider dans les travaux domestiques.

En ce qui concerne les résultats des évaluations en CM2, on constate que 14% des élèves sont en grande difficulté en français (7% en France) et 16% en grande difficulté en mathématiques (10% en France). Pour les trois autres catégories, les écarts, sans surprise toujours en défaveur de W&F, sont moins préoccupants.

JPP s'étonne que l'on ne parle pas davantage de l'enseignement de la langue maternelle et VRZ découvre alors qu'elle n'est enseignée ni au lycée ni à la fac de Nouméa. Les institutrices n'ont donc aucune formation pour enseigner leur propre langue. IE1 répond qu'elle est pratiquée de manière dégressive au cours de la scolarisation. JPP précise que les élèves n'ont pas besoin de l'ÉN pour parler leur langue maternelle mais qu'ils ont besoin de l'ÉN pour réfléchir sur leur langue. VRZ réfute l'efficacité de l'enseignement de la langue maternelle, « il n'existe aucun rapport le prouvant. ». Il cite même l'exemple des cadres réunionnais de l'ÉN à qui il fut interdit de parler créole dans leur enfance, avant de reconnaître, toutefois, que cette conception est élitiste. JPP conteste fermement en citant l'exemple de la Guyane où maints rapports, linguistes et expériences pédagogiques prouvent que l'enseignement de la langue maternelle favorise l'acquisition de la langue de scolarisation.

[R.>>> Personne parmi les représentants du VR ne semble au fait des travaux des trente dernières années des sociologues, des linguistes et des pédagogues en ce domaine !]

Le proviseur présente la carte des formations du lycée d'État et explique le maintien des effectifs par le bac pro en 3 ans et une diminution des expatriations à Nouméa.

JPP demande comment on peut remédier au problème des élèves de 3DPRO et 3DP6 qui arrivent en seconde pro sans avoir fait de LV2 et se retrouvent avec des élèves qui ont derrière eux deux années de pratique. VRZ répond par une formule magique : « l'accompagnement personnalisé » et le proviseur par un procès d'intention : « C'est un travail sur la langue orale, il ne faut pas travailler à l'écrit comme dans les autres classes. »

En ce qui concerne le suivi des élèves de troisième au lycée, DC dit que les collèges ne reçoivent pas les bulletins trimestriels. PL s'en étonne et dit : « Ce sera fait cette année. »

JPP demande pourquoi il est si difficile, sur deux îles de moins de 70 km² chacune, de connaître le devenir post-bac des quelque 120 élèves qui sortent de terminale. VRZ : « C'est précisément un sujet qui nous préoccupe. » PL : « C'est vrai, on n'est pas bon sur ce point. Les élèves n'ont pas d'identifiant national qui permette de suivre le post-bac, mais on y travaille. »

JPP demande comment seront remplacées les formations qui ferment ou vont fermer. L'IEN de l'enseignement technique, M. Christian Mescam (IET) précise que ces fermetures concernent peu d'élèves puisqu'elles n'arrivent pas à recruter. Toutes les filières professionnelles, hormis la maçonnerie, ont beaucoup de places vacantes.

VRZ ajoute que le MÉN n'a pas pour mission de se substituer à l'aménagement du territoire. Le rôle de l'ÉN est d'offrir un enseignement secondaire obligatoire, une bonne seconde, quelques formations GT ou pro mais on ne doit pas ouvrir des formations dont on ne peut assurer le fonctionnement (stage des bac pro Sécurité et prévention à Futuna par exemple). À partir d'un diagnostic, VRZ et IET piloteront un groupe de travail, issu du CTS, sur les offres de formations. « On ne rendra aucun poste » mais cette carte révisée annuellement doit viser l'insertion des élèves, et notamment des CAP destinés aux filles qui sont sans orientation aujourd'hui, et doit être adaptée aux besoins du territoire. Par exemple, le LPA est « une opportunité à booster. » Les chiffres sont inverses à ceux de la métropole : à W&F, 65% des élèves de troisième sont orientés en voie pro et 35% en GT.

La masse salariale représente 90% du budget, soit 42 millions d'euros. SG s'est prêtée à un calcul : à W&F, le budget annuel par élève est de 12 063 €.

4) COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE (durée 15 minutes)

VRZ précise que ce projet, qui correspond ailleurs au projet académique, reposera sur quelques actions phares. Ce document de 4-5 pages déclinera des actions précises auxquelles tout le monde adhère. Outre des représentants du CTS à définir, pourront y participer, en tant que de besoin, l'administration supérieure, l'Assemblée territoriale, le DAF, l'agence de santé, etc.

[R.>>> On ne peut que se féliciter de ce premier « projet éducatif du territoire », vision d'ensemble qui n'existait pas auparavant. Les élus des personnels devront peser de tout leur poids pour ne pas se voir imposer des « actions phares » contraires à leurs statuts ou aux textes nationaux en vigueur.]

5) CHSCT (durée 15 minutes)

SG précise qu'il est fondé sur l'article 13 de l'arrêté du 1^{er} décembre 2011.

« Il est créé auprès du vice-recteur de Wallis-et-Futuna un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial, en application de l'article 36 (2°, c) du [décret du 28 mai 1982 susvisé](#). Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de Wallis-et-Futuna, qui apporte son concours au comité technique spécial, est compétent dans le cadre des [dispositions du titre IV du décret du 28 mai 1982 susvisé](#) pour connaître des questions concernant les personnels des établissements d'enseignement et de formation du second degré ainsi que les personnels des services administratifs du vice-rectorat. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de Wallis-et-Futuna présidé par le vice-recteur comprend également le secrétaire général du vice-recteur. Le vice-recteur est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Ce comité comprend trois membres titulaires et trois membres suppléants désignés par les organisations syndicales les plus représentatives au vu des élections au comité technique spécial. Le médecin de prévention, l'assistant ou le conseiller de prévention, l'inspecteur santé et sécurité au travail ainsi que l'agent chargé du secrétariat administratif assistent aux réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial. »

Outre les membres de droit signalés par le texte officiel, SG nous apprend que ce comité comprendra aussi une personne par établissement.

[R.>>> Comment ce représentant d'établissement sera-t-il désigné ? En outre, VRZ semblait embarrassé pour dire quand le comité de pilotage et le CSHCT commenceront leurs travaux, mais il a fini par répondre que les premières réunions devraient débiter en juin. Ces hésitations indiquent-elles que l'administration n'a encore pas travaillé sur ces deux sujets et qu'il ne s'agit pour l'instant que d'un effet d'annonce ?]

6A) QUESTIONS DIVERSES DE LA FSU (durée 1h30)

VRZ commence par étudier les questions diverses de la FSU. Le nombre de questions montre combien les personnels attendaient ce CTS avec impatience et combien ils espèrent enfin trouver des réponses et des solutions à des problèmes récurrents. La dernière réunion avec les autorités du vice-rectorat remonte au 14 juin 2011 ; c'est dire si, depuis près d'un an, nos questions et inquiétudes s'accumulent.

1) Formations des personnels

1a) Formation des enseignants

Il semble de toute première importance que les enseignants affectés sur le territoire aient une formation, dès leur arrivée, concernant le fonctionnement de la langue maternelle de leurs élèves (*a fortiori* pour les enseignants de français et de langue vivante) ainsi qu'une initiation à la culture et au régime coutumier, si importants sur le territoire, afin de mieux connaître l'univers culturel de leurs classes.

Réponse VRZ. Oui, mais pas à l'arrivée, après 4-5 semaines avec les meilleures personnes ressources. Le directeur de l'enseignement secondaire, M. Jean-Pierre Nuzzo (DES) précise que cette formation existe à Futuna. DC nuance en précisant qu'elle va se remettre en place en juin : elle était inexistante au moins depuis 2010 et les professeurs arrivés à cette date-là n'ont pas eu de formation. Un projet a été déposé par le chef d'établissement de Fiua au début de l'année et des moyens (heures pour les formateurs) sont arrivés récemment. Cette formation sera prévue en dehors du temps scolaire (le samedi ?).

1b) Formation de la vie scolaire

Par ailleurs, les personnels de la vie scolaire recrutés localement n'ont reçu aucune formation leur permettant d'exercer correctement leur emploi.

Réponse DES. Des fiches métiers ont été élaborées en 2010 par un CPE, le plan de formation sera opérationnel dès juin 2012 pour les AE et les surveillants généraux, sur 3-4 ans.

[R.>>> Les surveillants généraux sont supprimés en métropole depuis 1970. La formation des CPE correspond au niveau master 2 + concours national.]

De la même manière qu'il existe des crédits pour préparer le concours de direction, ne peut-on envisager ces formations urgentes pour le personnel ?

Réponse VRZ. Il n'y a pas de crédit pour la formation au concours de direction, elle se fait bénévolement.

[R.>>> Bénévolement, peut-être, mais pas de manière désintéressée !]

2) *Mouvements des personnels*

2a) *Postes non pourvus*

Contrairement à ce qui s'est passé en Nouvelle-Calédonie pour cette année, les postes non pourvus à Wallis-et-Futuna ne sont pas reparus au *BO*. En conséquence, à la rentrée, le vice-rectorat a recruté en urgence des contractuels (problème de qualification ?).

Réponse IET. Seuls les postes à profil paraissent au *BO*, pas ceux du mouvement général (LMGD). Les postes non pourvus sont attribués aux contractuels. Le ministère demande des volontaires, le cas échéant, parmi les candidats de NC. VRZ complète en disant que ce n'est pas dans l'intérêt de recruter des contractuels car il faut ensuite le cédésier.

De la même manière, on peut s'interroger sur les raisons qui ont conduit au non-remplacement, ou au remplacement tardif, de collègues en congé maternité (un poste en espagnol au lycée et un en EPS à Futuna). Quelles sont les raisons de ce qui ressemble fort à un manque d'anticipation ?

Réponse VRZ. « Vous avez raison. Il faut constituer un vivier de 4-5 personnes susceptibles de pouvoir remplacer. C'est le travail de M. Nuzzo. » DRH affirme que l'on répond le plus vite que l'on peut pour pourvoir les postes.

2b) *Postes à créer*

On déplore un nombre de postes très insuffisant, et particulièrement à Futuna :

- Présence médecin scolaire très insuffisante.

- Pas d'assistante sociale.

Le vice-rectorat envisage-t-il la création de ces postes, notamment pour les élèves futuniens ?

Réponse VRZ. Il faut réfléchir pour essayer de mutualiser les services (médecin de l'agence de santé pour la médecine scolaire, les certificats de l'UNSS, etc.).

Le docteur Limon, médecin scolaire (MS) déplore qu'à Futuna l'on ne découvre parfois qu'en fin de troisième une inaptitude totale (3 élèves concernés) à l'UNSS, faute d'examen. On découvre des problèmes d'audition à l'âge de 12-13 ans, beaucoup d'élèves n'ont jamais eu de visite médicale et n'ont pas de dossier, des problèmes de RAA ne sont pas diagnostiqués, etc.

JPP profite de la problématique médicale pour évoquer l'étonnante facturation des médicaments aux établissements alors que la santé est gratuite à W&F. PL affirme qu'il s'agit d'un faux problème puisque c'est imputé au budget de l'établissement. JPP répond qu'il s'agit d'un argument de mauvaise foi, que l'on est en droit de s'interroger sur cette anomalie. SG nous apprend qu'il s'agit d'une convention passée avec l'ancien directeur de l'agence de santé et qu'il n'a pas été possible de la casser. VRZ répond qu'il faudra voir le préfet à ce sujet.

[R.>>> Tout le monde s'entend pour déplorer l'absence de tout (personnel, matériel, etc.) à Futuna mais aucune réponse satisfaisante sur le fond pour assurer la santé scolaire n'est apportée. Il s'agit ici d'un problème majeur que devra traiter et résoudre le CHSCT.]

- Présence de la COP très insuffisante à Futuna.

Réponse VRZ. « Si on supprimait les COP, personne ne s'en rendrait compte. » L'écoute des élèves, leur orientation doit se faire avec les PP selon VRZ. JPP répond que les réformes du MÉN sont grandement responsables de la mise à l'écart des COP et qu'elles cherchent à les faire disparaître.

- Pas de documentaliste au collège de Fiuu.

On nous répond que personne n'a postulé. Un contractuel est donc en place depuis le début de l'année.

[R.>>> C'est faux ! Il y a eu au moins un postulant, de plus en premier vœu pour Futuna (l'ancien documentaliste, militant SNES). Réponse du MÉN : « Votre candidature n'a pas été retenue. » Les élus devront demander des explications.]

- CPE au collège de Fiuu.

Réponse VRZ. Sur le nouveau contrat, le CPE sera à 50% à Fiuu et 50% à Sisia.

[R.>>> Cette nomination à mi-temps ne satisfait ni le chef d'établissement, ni la vie scolaire, ni l'intéressé, d'autant plus que l'assistante sociale, le médecin scolaire et la COP sont très peu présents sur l'île.]

- Deuxième poste de CPE au lycée nécessaire, puisque, contrairement aux prévisions, les effectifs sont en hausse.

Réponse VRZ. « Il n'y a pas une fausse vie scolaire et une vraie vie scolaire. » Il existe un surveillant général, il faut le former.

- Les heures supplémentaires en EPS permettraient, sans doute, la création d'un poste à Wallis.

Réponse VRZ & IET. Les 10h supplémentaires, pour tout le territoire et les 18 postes, sont l'huile nécessaire dans les rouages.

2c) *Les coordonnateurs de discipline*

Sur quels critères précis et objectifs sont nommés les coordonnateurs de discipline ? Le CTS ne peut-il pas donner son avis sur ces nominations ?

Réponse DES. Les coordonnateurs de discipline sont proposés par le chef d'établissement, ensuite l'IEN donne son accord et le vice-recteur les nomme après entretien.

Réponse VRZ. Il n'est pas souhaitable que le CTS donne son avis sur ces nominations. Par contre, il peut concevoir un cahier des charges. Les coordonnateurs seront missionnés par une lettre de mission donnée par l'inspection générale, pas par l'IPR.

[R.>>> Il faudra que les élus se penchent sur ce problème pour éviter que les coordonnateurs deviennent des sous-chefs ou des substituts d'inspecteurs.]

2d) *Mutations intra*

Peut-on mettre en place, au sein du CTS, une commission chargée d'examiner, sur des critères précis et objectifs, les demandes de mutations internes en fin de premier contrat, à l'image de ce qui existe en Nouvelle-Calédonie, ainsi que les compléments de service ou les demandes de changements de compléments de service ?

Réponse VRZ. « Pourquoi toujours se comparer à la NC ? Il ne faut pas de mouvement entre les deux îles. Nous exerçons une profession intellectuelle, appartenons à la catégorie A, quand on postule, on se renseigne. Nous étudierons ensemble, à la marge, les cas particuliers. » DC fait remarquer, d'une part, que les collègues futuniens n'ont aucune envie de quitter leur île, le risque d'exode des profs n'est donc pas fondé. Par ailleurs, ce blocage dissuade les postulants de poser leur candidature pour Futuna, qui paraît, depuis Paris, difficile à vivre.

[R.>>> Une toute petite ouverture par rapport au précédent vice-recteur, pour qui toute mutation était impossible.]

2e) *Accueil des nouveaux collègues à Futuna*

Contrairement aux collègues qui arrivent à Wallis, aucun accueil n'est prévu pour ceux qui arrivent à Futuna. En outre, lorsqu'ils sont bloqués à Wallis, à leurs frais, pour cause de mauvais temps, aucune aide ne leur est proposée (téléphoner, s'informer des vols...). Cette absence de considération est cruellement ressentie. Personne au vice-rectorat ne peut-il s'inquiéter du sort du personnel bloqué et proposer une aide ?

Réponse SG & DRH. Ne sont pas d'accord. Le personnel s'est présenté le jour de l'accueil et a fait savoir qu'il restait à la disposition des nouveaux arrivants. Lors du blocage de l'avion, les bureaux et téléphone ont été mis au service des personnels cloués au sol. DC confirme pourtant que des collègues se sont retrouvés seuls devant leurs problèmes.

Réponse VRZ. « Faites-nous des propositions pour améliorer l'accueil à Futuna. »

3) *Notation administrative*

Plusieurs enseignants ont appris avec surprise, au moment de la notation administrative en juin 2011, qu'une circulaire du vice-rectorat demandait aux chefs d'établissement de ne pas noter les nouveaux arrivants. Certains des chefs d'établissement d'origine avaient pourtant affirmé le contraire. Que compte entreprendre le vice-recteur pour que les nouveaux arrivants obtiennent leur note administrative, statutaire et obligatoire, pour l'année 2010-2011, et que ceux arrivés en 2012 ne soient pas confrontés au même problème ?

Réponse VRZ. « C'est au DRH du rectorat d'origine de prévenir les personnels de direction qu'ils doivent noter les partants. Sur le site du VR de W&F, on indiquera que les partants doivent obtenir leur note administrative dans leur académie d'origine. »

[R.>>> L'expérience montre que la chaîne de transmission de l'information ne fonctionne pas. Seule une précision sur le site du VR permettra aux collègues de faire valoir leurs droits.]

4) *Antenne wallisienne de l'IUFM de Nouvelle-Calédonie*

Cette année, l'APES est réduite à un semestre, et cette formation, qui n'a fait l'objet que d'une publicité tardive en février, n'a pas retrouvé ses effectifs habituels. Par ailleurs, l'UNC a décidé de ne pas ouvrir le DAEU, au prétexte des mauvais résultats de l'année 2011 (aucun candidat n'a obtenu le diplôme). Nous sommes inquiets de cette réduction des enseignements et des conditions de fonctionnement qui semblent calculées pour décourager les étudiants potentiels, au mépris des besoins locaux, et semblent aussi présager une fermeture définitive de l'antenne. Le vice-rectorat de Wallis-et-Futuna compte-t-il se mobiliser pour sauver et redynamiser cette structure ?

Réponse IET & DES. En ce qui concerne la formation continue de l'antenne, ils ont dit en cœur qu'ils avaient rencontré les enseignants il y a quelques mois, avant l'arrivée du VRZ, ce que celui-ci ignorait, et qu'ils avaient listé les besoins du primaire et attendaient les propositions pour utiliser toutes les 720 h de formation continue, qui devrait porter sur des formations interdisciplinaires.

Le VRZ semble soucieux de l'avenir de l'antenne, mais il n'a pas répondu de manière catégorique s'il prendra sa défense auprès de ses collègues de NC. « Il faudrait que je rencontre ces trois enseignants » a-t-il confié à ses collaborateurs.

[R.>>> Dès le vendredi 4 mai, les collègues recevaient une convocation pour une rencontre avec VRZ, à la rentrée de juin.]

5) Départs définitifs

5a) Congés administratifs

Selon l'article 35 du décret du 2 mars 1910, toujours en vigueur dans les visa du décret n°98-844 du 22 septembre 1998 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence, les « congés administratifs sont accordés avec jouissance soit en France soit dans la possession française dont l'intéressé est originaire. Toutefois, en aucun cas, le congé n'est accordé pour en jouir dans la colonie où l'intéressé est en service. » Autrement dit, le congé administratif, désindexé, ne peut commencer qu'à la date du départ.

Pourtant, il semble que la plus grande diversité de cas s'est rencontrée pendant les dernières grandes vacances. Quelle sera la politique du vice-rectorat concernant les départs définitifs cette année ?

Réponse SG. La SG semble très satisfaite et répète 3 fois que 3 jugements du TA permettent la désindexation dès le premier jour des vacances, et non le jour du départ comme c'était le cas jusqu'alors. Ce qui sera appliqué pour tous les partants dès la rentrée, il n'y aura plus d'autorisation à prolonger son séjour ni d'arrangement possible avec Air Calin. Les CPE, qui doivent statutairement une semaine supplémentaire, ou les correcteurs d'examens verront leur désindexation débiter à l'issue de leur service.

[R.>>> Le seul argument, la seule entrée juridique possible est celle du décret 1910 qui prévoit qu'un congé administratif ne peut pas être pris dans la « colonie », terme de l'époque, d'affectation. D'ailleurs le TA de Mata 'Utu ne répond pas à cet argument. C'est le seul moyen juridique dont nous disposons. C'est sous ce seul angle qu'il faut aborder la question avec l'administration. Le secteur juridique du SNES travaille sur la question.]

5b) Billets

En ce qui concerne le paiement des billets de départ, le vice-rectorat ne peut-il attribuer une somme forfaitaire à chaque personne, qui aurait le choix entre trois ou quatre dates de départ et organiserait lui-même son trajet retour ?

Réponse SG. Les départs se feront comme auparavant, mais vraisemblablement sur deux dates.

[R.>>> Les conditions de départ sont de plus en plus méprisantes et détestables.]

6) Questions financières

6a) Versements tardifs

Nous avons été alertés par plusieurs collègues que la seconde fraction des indemnités d'éloignement, qui aurait dû être versée avec le traitement de décembre, ne l'a été qu'avec l'échéance de mars. Pourtant, la loi n° 50-772 du 30 juin 1950 fixant les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires précise, en son article 2, qu'elle doit être versée « à l'issue du séjour. » La fin du séjour étant en décembre, quelle est l'origine de ce non-respect des textes en vigueur ?

Réponse SG. Plusieurs problèmes sont confondus. En ce qui concerne les partants, l'IE est versée en décembre, l'IFCR plus tard, selon le budget. En ce qui concerne les renouvellements de séjour, l'IE est versée en fin de contrat et l'IFCR au début du nouveau, soit en février-mars.

6b) Loyer plafond

L'arrêté fixant les loyers plafonds date de 1986. Il est de 41 840,67 CFP pour Wallis-et-Futuna, soit deux fois moins qu'en Polynésie et le tiers de celui de la Nouvelle-Calédonie. Ne peut-on pas réactualiser ce plafond en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie (en 2010, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 3,2%, contre 1,8% en métropole) ?

Réponse VRZ. « Qu'y pouvons-nous ? Ce sont les textes ! Et pourquoi toujours comparer avec les autres territoires ? » Le vice-recteur n'a pas les moyens de modifier un arrêté national qui reste donc en vigueur et doit être appliqué avec les loyers plafonds indiqués.

Réponse SG & MPV. Peu de personnes sont concernées (mais n'ont pu fournir de chiffres précis).

7) Préparation des calendriers des prochaines années scolaires

Les calendriers des années 2012 et 2013 ont été révélés en juin 2011. Pourtant, dans certains établissements, les personnels n'ont appris officiellement que le jeudi 19 avril que les lundis 2 et 7 mai ne seraient pas ouverts ; ce changement de calendrier au dernier moment perturbe considérablement, en cette fin de trimestre, les organisations pédagogiques.

Quand le CTS aura-t-il à étudier les calendriers des années scolaires 2014 et 2015 afin d'éviter ce genre de déconvenue à l'avenir ?

Réponse VRZ. Le préfet a accédé à la demande des organisations syndicales des personnels territoriaux et a réussi à convaincre VRZ qu'il était inutile d'ouvrir les établissements, qu'il n'y aurait pas d'élèves ni de transports. Dans le projet de calendrier 2012 recalé par le préfet, l'ancien vice-recteur avait inclus ces deux ponts dans les congés (en les soustrayant aux vacances, bien sûr). Pas de dates sur l'étude des prochains calendriers, qui sont de toutes façons arrêtés par le préfet.

8) L'EPS

8a) L'hygiène

Comment le vice-rectorat compte-t-il mettre fin aux scandaleuses absences de douches et de toilettes dans tous les établissements pour les élèves après les cours d'EPS ?

Réponse VRZ. « Vous avez raison. Il faut faire un recensement des besoins. Les CA doivent définir des priorités et des travaux sont possibles dans le cadre du contrat de développement. » Ce problème sera examiné par le CHSCT.

8b) Les installations d'EPS

Un état des lieux des installations d'EPS *intra muros* montrerait l'inexistence, hormis au lycée, d'aires de travail ombragées sur le territoire. Cette absence conduit l'ensemble des équipes d'EPS à utiliser des installations extérieures, ce qui occasionne une perte de temps et un coût important pour chaque établissement. Nous demandons donc de tenir compte des spécificités de l'EPS pour abonder nos crédits à la hauteur de nos besoins de déplacements.

Réponse VRZ. « Nous ferons remonter les besoins au MOM. » GG rappelle qu'il faut une réflexion du territoire pour les transports scolaires (financements pour se rendre sur les installations sportives au même titre que pour se rendre à l'établissement scolaire).

8c) Le savoir nager

Le savoir nager est une priorité nationale. L'an dernier, nous avons soulevé ce problème auprès des différents décideurs (ministre de l'Outre-mer, préfet, sénateur, député, assemblée territoriale, direction de la jeunesse et des sports). Nous leur avons joint un dossier sur des piscines à ponton flottant, nous avons demandé une réunion de concertation entre les décideurs et les utilisateurs pour, ensemble, trouver des solutions adaptées au territoire. Nous attendons toujours une réponse. La seule solution du vice-rectorat fut la création d'un poste EPS à profil « spécialiste natation ». Tous les enseignants d'EPS peuvent encadrer toutes les activités physiques et sportives, y compris aquatiques, mais sont bloqués par les coûts des déplacements et l'absence de piscines.

Le vice-rectorat envisage-t-il une réunion qui rassemblerait des décideurs du territoire, de la Jeunesse et Sports, des enseignants d'EPS et des instituteurs, et qui aurait l'avantage de pouvoir mettre en place une politique pérenne et cohérente d'éducation et de formation autour des activités physiques et sportives ?

Réponse SG. Le contrat de plan 2012-2016 prévoit un ponton flottant avec ses aménagements à Wallis. Le poste à profil chargé d'élaborer un projet pour mettre en place l'apprentissage de la natation et d'assurer sa coordination sur le territoire a bien avancé, son rapport est sur le point d'être finalisé. DC fait remarquer qu'encore une fois aucune structure n'est prévue pour Futuna !

Le médecin scolaire interroge DC sur les mesures de précaution contre les piqûres (de raies, poissons pierres, coraux) à Futuna dans le cadre du savoir nager. DC répond qu'il n'y en a aucune (les élèves n'ont pas de chaussures de platier) si ce n'est que les enseignants d'EPS pénètrent en premier dans la zone pour vérifier qu'il n'y a pas de danger. La natation se pratique en marge des normes de sécurité, même si tout est mis en place pour permettre un enseignement sécurisé (2 professeurs pour une classe, zone délimitée par des lignes d'eau...).

8d) L'UNSS sur le territoire

Dans chaque établissement, le chef d'établissement est le président de droit de l'association sportive, les professeurs d'EPS, avec les trois heures incluses dans leurs horaires, en sont les animateurs et doivent organiser en priorité des rencontres entre établissements les mercredis après-midi. Or, l'EPS au lycée agricole fonctionne avec des compléments de service qui animent déjà l'UNSS dans leur établissement de rattachement, ce qui débouche sur une fréquentation très faible de l'UNSS pour ces élèves. Le vice-rectorat peut-il nommer un titulaire au lycée agricole afin d'assurer l'UNSS, obligatoire, pour les quelque 80 élèves concernés ?

[R.>>> L'UNSS a plusieurs fois été évoquée mais aucune réponse n'a été apportée pour les élèves du LPA.]

9) Futuna

9a) Problèmes des infrastructures

Au collège de Sisia, les travaux du nouveau bâtiment, commencés depuis plus d'un an (Faut-il rappeler que la première pierre a été posée par M. Estrosi en 2007 ?) ne sont toujours pas terminés ! Les conditions de travail du personnel enseignant, administratif et des élèves sont inadmissibles (problèmes relatifs à l'hygiène -réseau d'eau-, à la sécurité en EPS et en salle de sciences physiques).

Réponse VRZ. La réception définitive des nouveaux bâtiments du collège de Sisia est prévue pour fin juin. Lors de sa visite du chantier, il a promis de se rendre une fois tous les deux mois sur l'île.

Le collège de Fiua rencontre des problèmes d'eau potable (eau de récupération des toits impropre à la consommation !) et n'a pas d'infrastructure en EPS.

Réponse SG. Le réseau d'eau est refait à Futuna dans le cadre du contrat de plan 2012-2016. L'eau n'a jamais été considérée comme potable sur l'île.

9b) Problèmes de scolarité des élèves

Les élèves issus des COP sont dirigés en 4DPRO, avec pour conséquence une très forte érosion scolaire. Quand sera créée une SEGPA, qui résoudrait partiellement ce problème ?

Réponse VRZ. COP et 4DPRO seront fermés (voir plus haut).

[R.>>> Pas de réponse sur l'ouverture d'une SEGPA.]

Pourquoi la budgétisation de la mise en place des centres d'aide et soutien dans les villages est-elle si tardive ? Malgré une forte demande de la part des élèves, cette structure n'est toujours pas opérationnelle à ce jour.

Réponse SG. La notification arrive en mars, elle ne comprend pas pourquoi le budget n'est pas arrivé à Futuna.

Réponse VRZ. Il encourage la coordination pédagogique. DC assure que chaque tuteur est accompagné par un enseignant, mais ce sont souvent de jeunes bacheliers en attente de départ pour l'université (en septembre) ; on est en mai et rien n'a encore commencé car ils craignent ne pas être payés. VRZ : « Il faut commencer avant que l'argent n'arrive. »

[R.>>> Toujours des problèmes de logistique qui montrent que Futuna est oublié.]

9c) Retour sur les dysfonctionnements de l'année 2011

- Les fiches d'orientation des classes de troisième arrivent 3 jours avant les conseils de classes !

Réponse DES. Problème d'élaboration des fiches avec la COP l'an passé. Ce problème ne se reproduira pas cette année.

- Les collègues non remplacés (2 trimestres et 1 trimestre) sur les classes d'examens !

Réponse DES & IET. Il est difficile de trouver des personnes pour Futuna et on ne peut pas recruter pour une formation qui va fermer.

- Au DNB 2011, il y a eu un sujet sur les tableurs en mathématiques. Or il n'y a pas de salle informatique au collège de Sisia et donc les élèves n'ont pu aborder ce point du programme ! En outre, le nouveau bâtiment n'étant toujours pas opérationnel, le même problème se posera cette année.

Réponse DES. Aucun des deux collèges de Futuna n'a fait remonter ce problème. Aucun élève n'a été lésé car il s'agit d'un « tableur papier ». Les tableurs ne sont pas du seul domaine des maths mais aussi du B2i, par exemple.

[R.>>> C'est oublié que s'il n'y a pas d'ordinateur en maths, il n'y en a pas non plus pour le B2i ou quelque matière que ce soit. C'est une manière choquante de négliger les injustices dont sont victimes les élèves.]

- Les retards dans les commandes groupées avec Wallis : les élèves n'ont pas leurs manuels scolaires en début d'année alors que de nouveaux programmes commencent cette année.

Réponse VRZ. « On va tirer les crédits. On va essayer d'avoir une rallonge. » Toutes les commandes de manuels de collège sont centralisées par le collège de Lano. Le VRZ interroge longuement pour savoir comment il se fait que sur les 48 000 euros dédiés aux manuels, seuls 20 000 ont été utilisés. Où est passé le solde ? La SG ne semble pas pouvoir apporter une réponse satisfaisante au VRZ. Les manuels sont pour lui une priorité absolue. « Le pédagogique et l'éducation sont une priorité. » Pour éviter que les retards se renouvellent en 2013 (où la majorité des manuels de troisième sera changée à la suite de la mise en place de nouveaux programmes), le VRZ demande que les besoins et le choix de l'éditeur soient arrêtés le plus tôt possible.

PS témoigne que des parents de Te'esi s'interrogent, par exemple, sur l'achat d'une série de guitares alors que les élèves de troisième n'ont pas tous les manuels nécessaires.

- La lenteur ou non-communication des informations par le vice-rectorat (convocations UNSS...).

[R.>>> Les problèmes de circulation de l'information, de communication très laborieuse, et particulièrement avec Futuna (dans les deux sens) ont maintes fois été évoqués pendant notre séance de travail sans que les représentants du VR n'apportent la moindre proposition pour améliorer ces problèmes majeurs. On peut donc craindre que les documents n'arrivent toujours pas ou en retard, que le budget wallisien l'emporte sur Futuna et que rien ne change.]

6B) QUESTIONS DIVERSES DE PLURIEL (durée 30 minutes)

SR rapporte les questions de Pluriel. Les 26 questions diverses initiales arrivent en fin de séance, beaucoup ont déjà été traitées pendant l'ordre du jour ou correspondent aux questions diverses de la FSU. En outre, seules sont retranscrites ci-dessous les questions qui nous semblent importantes.

1) « Est-il prévu de mettre en place un système (comme des chargés de mission) pour les matières qui n'ont pas d'inspecteurs sur le territoire et permettre un avancement « normal » ?

Réponse VRZ. Les personnels concernés demandent une inspection à l'inspection générale. On ne perturbe pas une carrière avec quatre ans sans inspection.

[R.>>> La seule personne habilitée à inspecter est... l'inspecteur. Toute déréglementation qui placerait entre les mains du chef d'établissement ou d'un « chargé de mission » l'inspection et l'avancement de la carrière serait dangereuse pour l'équité et nos statuts.]

2) Une question soulève le problème de changement d'horaires du lycée qui imposerait ainsi à beaucoup d'élèves d'être déposés par les transporteurs devant les portes du collège de Lano à 6H15.

Réponse PL. Récuse farouchement cette affirmation en prétendant au contraire qu'aucun élève n'a eu à subir les désagréments des changements d'horaires. Il ne s'agit selon lui que de rumeurs.

VRZ est surpris que cette question soit traitée au CTS. C'est un problème qui doit être réglé entre les deux chefs d'établissement.

3) Problème d'information concernant la VAE. Des personnels concernés n'ont pas été informés dans tous les établissements.

Réponse IET. « J'ai fait tout ce que j'ai à faire, je ne peux pas faire mieux. » Le VRZ s'étonne que la secrétaire du lycée soit partie en France pour son VAE alors qu'il existe ici. PL répond qu'elle n'a pas été informée, ce que conteste IET puisqu'il répond qu'elle lui avait téléphoné à ce sujet.

[R.>>> Sur quel budget est imputé ce séjour en métropole ?]

4) Problème de gestion des vacataires pour qu'ils puissent commencer à travailler dès le début de l'année.

Réponse VRZ. Il faudra mettre en place une CP. Dans tous les cas, la régularisation des contrats est rétroactive.

[R.>>> Les élus du CTS à cette CP devront veiller au respect des textes officiels et aux possibles « arrangements locaux ».]

5) Pourquoi les dossiers des ATOSS (retraites, reclassements) qui devraient être traités sur place selon l'arrêté du 8 février 2010 ne le sont-ils pas ?

Réponse SG. Pas de possibilité de CAPA pour des effectifs de moins de 50 personnes, les dossiers des personnels de catégorie C et ceux de catégorie B sont traités dans deux académies métropolitaines différentes. SG a bien prévenu le MÉN de l'inadaptation de ce texte pour W&F mais il est quand même paru.

6) Quand l'application de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 sur l'intégration des personnels non titulaires par examen professionnel sera-t-elle fonctionnelle ?

Réponse SG. La titularisation ne se fera vraisemblablement pas par un examen professionnel mais sera réservée à ceux qui répondent au « protocole ».

[R.>>> Les élus du CTS devront veiller au respect des textes officiels et aux possibles « arrangements locaux ». Quel est ce « protocole » ?]

7) Une question porte sur la différence entre les effectifs théoriques (322,5) et les effectifs réalisés (363,1), soit une différence de 40,6 postes et la manière dont ces derniers sont financés. Des postes théoriques, qui n'existent plus, servent à financer des postes réels. MPV s'élève vigoureusement sur l'emploi du terme *surnombre*, utilisé par SG, qui laisserait penser que des personnes sont payées à ne rien faire. Dans son service, par exemple, les congés maternité ou maladie ne sont pas remplacés.

Lever de la séance à 20h10.

7) CONCLUSION

Pour ce premier comité technique de l'histoire du territoire, en près de six heures denses de travail, de nombreux problèmes récurrents ont été soulevés. Si, pour beaucoup, des explications ont été apportées par le vice-rectorat, peu ont trouvé des solutions, qui sont de plus très souvent conjuguées au futur... depuis bien longtemps. Néanmoins, cette première réunion a permis au nouveau vice-recteur de prendre connaissance, après sa tournée des établissements de Wallis à son arrivée, des problèmes quotidiens que rencontrent les personnels et les élèves. Des réactions en cours de séance ont ainsi parfois laissé entendre qu'il découvrirait des difficultés que ne lui avaient pas rapportées ses proches collaborateurs. Si ses références constantes au « socle », des propos inquiétants sur l'instauration d'instituteurs (de la DEC) en collège ou son désir de réduire la carte des formations peuvent légitimement alarmer, il ne semble pas fermé à toute argumentation. C'est désormais aux élus du personnel de faire vivre ce nouvel outil de démocratie et de peser pour que les explications apportées et les promesses faites ne restent pas lettres mortes.